

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 5 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 avril, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle des fêtes de Menville.

**Votants :**

**C3G :** Maryse AUGER, Stéphanie CALAS, Didier CUJIVES,

**CCCB :** Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Sabine GEIL-GOMEZ, Gérard

GUERCI, Anne-Sophie PILON, Patrice SEMPERBONI, Pierre ARTIGUE, Guillaume DE ALMEIDA CHAVES,  
Charles DE LASSUS SAINT GENIES,

**CCF :** Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE, Patrick IGON, Pierre JEANJEAN

**CCHT :** Chantal AYGAT, Denis DULONG, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Sébastien NOEL, Yvan GONZALEZ, Patricia OGRODNIK

**CCVA :** Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT, Cédric MAUREL, Robert SABATIER, Ludovic DARENGOSSE,

**Absents ayant donné pouvoir :** Véronique MILLET à Maryse AUGER, Claude MARIN à Joël CAMART

**Secrétaire de séance :** Patrice SEMPERBONI

*Nombre de délégués : 47*  
*Quorum : 24*  
*Date de convocation : 29/03/2021*

*Membres présents : 31*  
*Pouvoir : 2*

**Domaine : Finances**  
**Délibération n°: 22/060**

**Objet : Demande aide financière auprès de la Région pour l'étude Comptoir de Campagne**

Marie Luce Fourcade présente l'étude Comptoir de campagne, qui est en lien avec le PAT, propose un service de modélisation économique et de structuration commerciale aux territoires pour identifier :

- les communes avec un potentiel d'implantation d'un commerce multi services
- la possibilité d'implanter un approvisionnement local
- les commerces qui peuvent être renforcés par ce dispositif

Le budget prévisionnel de ce projet est de 27 000 € TTC.

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer pour :

- 1- Demander une aide au taux le plus haut auprès de la Région Occitanie, et l'inscrire dans la maquette du contrat régional,
- 2- Mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier.

**Entendu l'exposé de la Vice-Présidente,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :**

- 1 Demander une aide au taux le plus haut auprès de la Région Occitanie, et l'inscrire dans la maquette du contrat régional,
- 2- Mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier

**Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.**

Pour extrait conforme, le 5 avril 2022.

**Le Président**



**Didier CUJIVES**

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 5 avril 2022  
Au registre sont les signatures